

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 14 avril 2026, à 19 h 30, au Centre administratif de Saint-Pascal, au 535, avenue de l'Église, à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Dominique Brière
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Guy Dumont
Madame Martine Riou
Madame Cloé Gagné
Monsieur Victor Duro
Madame Caroline Beaudoin
Madame Joëlle Hudon
Madame Martine Paradis
Monsieur Denis Bastille
Madame Maude Fréchette
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)

Membre absent :

Monsieur Jacques Bérubé

Poste vacant :

Membre parent – District scolaire 5 (Rivière-du-Loup – secteur sud-ouest)

Présence du public :

Selon les inscriptions reçues 24 heures avant la rencontre, les personnes suivantes assistent à la séance, soient :

Madame Catherine Bélanger, sans droit de parole
Madame Christine Chamberland, sans droit de parole

1. MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 34)

La réunion est ouverte à 19 h 34 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2026-04-1493 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions de la direction générale
 - 7.2.1 Division du territoire du centre de services scolaire en cinq (5) districts scolaires
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Services dispensés pour 2026-2027 – Bâtisses La Chanterelle, Riou et Saint-Bruno
10. Liste des écoles et actes d'établissement 2026-2027
11. Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation
12. Projets immobiliers 2025-2026 – Ajouts
13. Transport scolaire du midi
14. Processus de désignation des membres et postes vacants au 30 juin 2026
15. Questions diverses
16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2026-04-1494 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Caroline Beaudoin **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Le ministère de l'Éducation du Québec procèdera à une modernisation des mesures budgétaires. On passera de 261 mesures à 37 regroupements de mesures, permettant une souplesse accrue.

La clientèle scolaire pour 2026-2027 est, globalement, assez stable. Il y aura une petite baisse au niveau primaire et une petite augmentation au niveau secondaire.

Le comité d'engagement vers la réussite des écoles a tenu sa deuxième rencontre. Des recommandations ont été déposées et transmises aux directions concernant des préoccupations en lien avec l'écriture en secondaire 2, les CAP dans toutes les écoles et le dépistage pour les tous les élèves de secondaire 1.

7.2 DÉCISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale présente les décisions qu'elle a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

7.2.1 DIVISION DU TERRITOIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE EN CINQ (5) DISTRICTS SCOLAIRES

La directrice générale informe les membres de la nouvelle division du territoire du centre de services scolaire en cinq districts scolaires. Celle-ci sera effective à compter du 1^{er} juillet 2026.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de vérification :

Le 30 mars 2026, une présentation est faite au comité de vérification en lien avec les modifications faites sur la Politique de remboursement des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation.

Le comité recommande l'adoption au conseil d'administration.

Comité consultatif du transport :

- Statistiques des élèves transportés pour l'année 2025-2026;
- État des revenus et dépenses pour le transport scolaire du midi 2025-2026;
- Transport scolaire du midi 2026-2027 : le comité recommande la cessation du transport du midi à l'école Lanouette;
- Compte rendu des zones dangereuses scolaires;
- Impact de la fermeture du pont d'Amours.

9. CA 2026-04-1495 SERVICES DISPENSÉS POUR 2026-2027 – BÂTISSÉS LA CHANTERELLE, RIOU ET SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et responsabilités qui leur sont conférés dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement. Notamment, ils doivent :

- s'assurer qu'un soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres;
- veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par le centre de services scolaire;
- s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire procède annuellement à une consultation sur son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce plan illustre l'évolution de la clientèle scolaire dans chaque municipalité;

CONSIDÉRANT la *Politique de maintien, de fermeture ou de modification des services dispensés* du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par les comités de travail mis en place dans le cadre de cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse des données recueillies, notamment en ce qui a trait à l'évolution des clientèles, à l'organisation des services éducatifs, aux contraintes organisationnelles, financières et matérielles, ainsi qu'aux impacts appréhendés pour les élèves, les familles et les communautés concernées;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de préserver l'accès à des services éducatifs de proximité, tout en tenant compte de la viabilité des groupes et de l'organisation efficace des services;

CONSIDÉRANT également les échanges tenus avec les partenaires du milieu et les constats dégagés au terme de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail de chacune des bâtisses (Riou, La Chanterelle et Saint-Bruno) recommande :

- de maintenir les services dispensés dans les écoles de village pour tout groupe composé d'un minimum de six (6) élèves;
- de permettre, lorsque nécessaire pour assurer le maintien des services, le regroupement d'un maximum de trois années scolaires au sein d'un même groupe, dans la mesure où ce groupe compte au moins six (6) élèves;
- de déplacer uniquement les groupes dont l'effectif, au 30 septembre, ne permet pas d'atteindre le seuil minimal de six (6) élèves;
- de considérer qu'une école pourra faire l'objet d'une fermeture à la suite de trois (3) années consécutives d'inoccupation.

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup adopte les recommandations du comité de travail;

QUE les élèves puissent demeurer dans les écoles La Chanterelle, Riou et Saint-Bruno pour l'année scolaire 2026-2027 dans le respect des conditions de formation de groupe.

Adoptée à l'unanimité.

10. CA 2026-04-1496 LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2026-2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer annuellement, compte tenu du plan triennal, la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivrer un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT le projet de liste des écoles et des centres du centre de services scolaire 2026-2027 et le projet d'actes d'établissement 2026-2027 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

DE DÉTERMINER la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2026-2027 conformément au document déposé;

DE DÉLIVRER les actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2026-2027 conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

11. CA 2026-04-1497 POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite mettre à jour la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation*;

CONSIDÉRANT l'implantation d'une solution technologique pour le remboursement des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation

CONSIDÉRANT QUE cette implantation demande la modification de la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation*;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vérification recommande l'adoption de la politique avec les modifications apportées;

IL EST PROPOSÉ par Yves Trazié et résolu :

QUE la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* soit adoptée par le conseil d'administration;

QUE ladite politique entre en vigueur le 15 avril 2026.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

12. CA 2026-04-1498 PROJETS IMMOBILIERS 2025-2026 – AJOUTS

CONSIDÉRANT QU'une prévisibilité et une flexibilité d'action dans les dépenses d'investissements sont essentielles pour effectuer une gestion de projets immobiliers efficace et une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des immeubles suivants :

Nouveaux projets à approuver :

- **École des Vieux-Moulins (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup)**
 - Titre : Remplacement de la thermopompe de géothermie et de pompes
 - Budget : 375 000 \$ (Net)
- **École internationale Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup)**
 - Titre : Remplacement de la maçonnerie du gymnase
 - Budget : 800 000 \$ (Net)

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés seront soumis pour approbation ministérielle, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Caroline Dufour, lorsque le Ministère aura approuvé le projet, à autoriser le contrat avec l'entrepreneur;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les autres documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

13. CA 2026-04-1499 TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI

CONSIDÉRANT QUE le transport du midi est un service qui doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec n'offre aucune aide financière au centre de services scolaire pour le service du transport scolaire du midi;

CONSIDÉRANT QUE toutes les écoles sont desservies par un service de garde;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre la direction générale et la direction de l'école Lanouette afin de regarder les possibilités d'accueil des élèves utilisant le transport du midi dans les locaux du service de garde.

CONSIDÉRANT QUE le dossier du transport du midi a été discuté à plus d'une reprise lors de rencontres du comité de parents (septembre 2022, juin 2022, avril 2023 et juin 2024) où il a été mentionné que le service devrait se terminer avec l'ouverture de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du service avec une tarification de 500 \$/élève ne permet pas l'autofinancement dans les circuits existants après analyse;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif du transport a traité de l'enjeu d'autofinancement du transport du midi depuis 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'école est en mesure d'accueillir l'ensemble des utilisateurs au service de garde;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de transport recommande l'abolition du transport du midi pour l'école Lanouette de Saint-Antonin pour l'année scolaire 2026-2027;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Brière et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup mette fin au transport du midi pour l'école Lanouette de Saint-Antonin, dernier milieu à offrir le service en 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

14. PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES ET POSTES VACANTS AU 30 JUIN 2026

Une présentation de l'échéancier, du processus pour la désignation des membres du conseil d'administration et la liste des postes vacants au 30 juin 2026 est faite. La prise d'effet des désignations sera le 1^{er} juillet 2026. Les postes vacants de la communauté sont affichés via les réseaux sociaux.

15. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil d'administration tient à émettre une motion de félicitations à madame Caroline Dufour pour sa nomination à titre de directrice générale du centre de services scolaire.

16. CA 2026-04-1500 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 40)

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque